

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
	CP : concours de projet CI : concours d'idées			
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Domaine de la gare, Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Administration communale d'Orsières	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182
Ville de Lausanne, Direction des travaux et Direction des finances	Bâtiments du front de lac, Ouchy, CP	Architectes reconnus par l'Etat de Vaud, établis ou domiciliés dans la commune de Lausanne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ainsi que cinq architectes invités	24 avril 89 (23 déc. 88)	25/88 p. 17 des annonces
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 ^{er} octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arrondissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	

Nouveau dans cette liste

Association suisse pour l'aménagement national (ASPLAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988, citoyens suisses	30 juin 89 (10 mars 89)	7/89
---	---	---	----------------------------	------

Expositions

Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Musée d'Art et d'Histoire, Neuchâtel. Ouvert du 28 février au 19 mars, tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 h et de 14 à 17 h (jeudi jusqu'à 21 h)		
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quartier urbain de 7 ha au lieu-dit «Gare du Flon», CI	Centre administratif Karl Steiner, route de Chavannes 33, Lausanne. Ouvert du 15 février au 11 mars 1989 de 12 à 19 h, samedi de 10 à 17 h, fermé le dimanche		11/88 B 182
Holding Lausanne-Ouchy, Lausanne	Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Projet Botta-Mangeat (commande)	Rue de Genève 23, Lausanne. Ouvert jusqu'au 11 mars, lundi-vendredi de 14 à 19 h, samedi-dimanche de 10 à 12 h		
CFF, PTT, Ville de Lugano	Restructuration de la place de la Gare, CI	Pavillon Arte Casa, viale Castagnola, Lugano. Ouvert du 1 ^{er} au 12 mars: du lundi au vendredi de 17 à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 à 21 h 30		
Expo 92 Sevilla - OSEC	Participation suisse à l'Exposition universelle de Séville 1992, CI	EPFZ, ETH-Zentrum, Rämistrasse. Ouvert du 4 au 7 avril, de 9 à 17 h		18/88 B 130
Science chrétienne	Maison d'accueil pour scientifiques chrétiens, concours sur invitation, CP	Château de Rolle. Ouvert du 14 au 23 mars 1989, de 17 à 19 h 30, samedi et dimanche de 14 à 17 h		

Carnet des concours

Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Poutalès, Neuchâtel

Résultats

Le jury de ce concours de projet s'est réuni les 2, 3 et 13 février dernier au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants :

1 ^{er} prix	Fr. 38 000.—	MM. Robert Monnier et Laurent Geninasca, architectes, Neuchâtel
2 ^e prix	Fr. 30 000.—	M. Claude Rollier, architecte, Neuchâtel
3 ^e prix	Fr. 22 000.—	M. Walter Schindler, architecte, Zurich
4 ^e prix	Fr. 18 000.—	Itten + Brechbühl AG, MM. Christoph Middelberg, Richard Dolezal, Peter Staub, architectes, Berne
5 ^e prix	Fr. 12 000.—	MM. Henri Mollet, Jean-Pierre Bechtel, architectes, Bienne
6 ^e prix	Fr. 11 000.—	MM. Edouard Weber, Neuchâtel, Philippe Oesch, Le Locle, Georges-G. Haefeli, La Chaux-de-Fonds, architectes
7 ^e prix	Fr. 10 000.—	M. Patrick Devanthéry, M ^{me} Inès Lamunière, architectes, Genève
8 ^e prix	Fr. 9 000.—	Richter et Gut SA, MM. Max Richter, Marcel Gut, Jacques Richter, architectes, Lausanne

L'exposition publique des projets aura lieu du 28 février au 19 mars 1989 au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. Heures d'ouverture : tous les jours (sauf lundi) de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; jeudi, prolongation jusqu'à 21 heures.

Restructuration de la place de la Gare, Lugano

Résultats

Onze projets ont été admis au second tour, sur les 27 projets reçus au premier tour de ce concours organisé conjointement par les CFF, les PTT et la Ville de Lugano.

Le jury s'est réuni les 20, 21, 22 et 23 février dernier. A l'issue de ses travaux, il a décerné les prix suivants :

1 ^{er} prix	Antonio Antorini, Gentilino et Aurelio Galfetti, Bellinzona
2 ^e prix	Flora Ruchat-Roncati, Dolf Schnebli, Isidor Ryser, Zürich et Stefan Häuselmann, Baden
3 ^e prix	Mario Campi, Lugano et Franco Pessina, Massagno
4 ^e prix	Tita Carloni, Rovio, Roberto Nicoli, Carona, Flavio Moro, Arbedo et Diego Generelli, Tegna
5 ^e prix	Rudy Hunziker, Tesserete
6 ^e prix	Henri Mollet et Jean-Pierre Bechtel, Bienne
7 ^e prix	Marco Krähenbühl, Giovanni Calfetti, Ivo Trümpy, Riva San Vitale
8 ^e prix	Luca Ortelli, Côme (I)
Achat	Peter Zumthor, architecte, Haldenstein
Achat	Giampiero Camponovo, architecte, Breganzona

Le jury recommande aux maîtres de l'ouvrage de poursuivre l'élaboration des projets ayant obtenu les deux premiers prix.

L'exposition publique des projets aura lieu du 1^{er} au 12 mars 1989 au pavillon Arte Casa, viale Castagnola, à Lugano. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 17 h à 21 h 30, samedi et dimanche de 14 h à 21 h 30.

Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» – Projet Botta-Mangeat

Exposition

Contrairement à ce que nous annoncions dans notre dernier numéro, il n'est pas encore trop tard pour visiter l'exposition du projet d'aménagement de la vallée du Flon élaboré par les architectes Mario Botta et Vincent Mangeat sur mandat du Holding Lausanne-Ouchy. En effet, ce dernier a décidé de prolonger cette exposition jusqu'au samedi 11 mars.

Elle est présentée à la rue de Genève 23, à Lausanne (cheminement indiqué à partir du haut des escaliers de Bel-Air, du Grand-Pont et du Grand-Chêne). Heures d'ouverture : lundi à vendredi de 14 h à 19 h (visite commentée entre 17 h 30 et 19 h), samedi et dimanche de 10 h à 12 h (avec visite commentée).

Personne ne voudra manquer cette occasion de comparer le projet Botta-Mangeat avec ceux des lauréats du concours organisé par la Ville de Lausanne, dont l'exposition se visite également jusqu'au 11 mars au centre administratif Karl Steiner. Tout au plus pourra-t-on regretter de ne pas trouver tous ces projets réunis dans les mêmes locaux.

Actualité

Orientation/Formation : une articulation douloureuse !

Quelques chiffres

Dans le canton de Vaud, 55% des entreprises occupent moins de 6 personnes et 74% moins de 11 personnes, ce qui fait apparaître que le domaine des ressources humaines est essentiellement du ressort du «patron». Si le journal (annonces) est le mode de recrutement le plus utilisé (75%), il est à remarquer que dans les professions «manuelles», le contact ne se crée pas par la voie dite administrative, mais bien sur le «terrain», sur les chantiers, lors de manifestations sociales ou sportives. Dans les PME vaudoises, 46% des employés sont sans formation particulière et 44% sont issus d'une école professionnelle (CFC)¹. Ce sont ces derniers qui assureront à terme l'encadrement et c'est à eux que notre projet s'intéresse.

La dernière enquête annuelle de l'USAM révèle qu'en Suisse, 98 professions sur 154 concernées par l'enquête souffrent d'une pénurie de candidats à l'apprentissage et ce problème est aggravé de 10% par rapport à l'année précédente.

La situation des futurs apprentis

Les moyens mis à la disposition des futurs apprentis pour réaliser leur choix professionnel sont très restreints, et il existe une disproportion entre ces moyens et l'importance de l'enjeu : un métier pour la vie !

Le problème majeur est certes d'entrer en contact avec des entreprises qui offrent une place d'apprentissage, mais surtout avec un grand nombre de ces entreprises pour faire un choix qui en soit un !

Or, dans la pratique, cela signifie :

- qu'il faut se procurer plusieurs dizaines d'adresses d'entreprises susceptibles de chercher un apprenti (l'annuaire restant la règle) ;
- qu'il faudra écrire à l'aveugle, puisqu'une «centrale des postes d'apprentissage» n'existe pas ;
- qu'il faudra se rendre à plusieurs rendez-vous qui ne déboucheront sur rien, faute de «communication», et perdre

ainsi plusieurs demi-journées en vain ;

- que l'on prendra ce qui reste faute d'avoir le choix, ou le temps, ou l'envie de répondre à d'autres interrogatoires.

La situation des entreprises

De leur côté, les entreprises sont divisées en deux grands groupes : celles qui ont un service du personnel et les autres. Dans les grandes entreprises, il existe un service du personnel organisé pour planifier la formation et l'engagement des apprentis, et qui peut tout au long de l'année faire face aux demandes spontanées et renseigner les jeunes sur l'entreprise. Dans les petites entreprises, le problème du personnel est traité par le «patron» ou un responsable de services généraux (comptabilité, secrétariat, etc.). Le problème des apprentis apparaît ainsi comme une surcharge qu'il convient d'«expédier» le plus rapidement et le plus simplement possible.

Dans tous les cas, la majorité des démarches sont faites avant de considérer le facteur humain, de rencontrer les intéressés, d'avoir accès à l'information, d'où une perte de temps incroyable puisque c'est précisément de cette entrevue que découle la décision.

On constate donc un grand vide «organisationnel» entre la fin de l'école et le début de l'apprentissage, vide qu'il conviendrait de combler dans l'intérêt de notre économie.

A priori erronés

Contrairement à une idée bien ancrée dans les mentalités, ce ne sont pas les apprentis qui sont «demandeurs».

En effet, chacun sait que l'avenir de l'économie en général, vaudoise en particulier, compte tenu du tissu qui la compose, dépend essentiellement de la formation professionnelle que nous donnerons à nos jeunes. Chaque corps de métier a un intérêt vital à assurer une forma-

¹Source : PME vaudoises, FIDAM 87.